








Suite aux observations réalisées dans les vergers de référence par le réseau régional de surveillance de l'olivier*, un Bulletin de Santé du Végétal - Région Corse est publié par la Chambre Régionale d'Agriculture. Ce BSV rend état de la présence des maladies et ravageurs de l'olivier et de leur impact sur la culture.

En fonction de ces constats, un bulletin de préconisations vient en complément afin de diffuser les bonnes pratiques quant à l'utilisation de produits phytosanitaires : matières actives homologuées, doses d'utilisation, périodes optimales d'application, etc.

Aide aux traitements d'après les données de Météo-France Corse

Le tableau ci-dessous aide à la planification des traitements phytosanitaires en fonction des conditions météorologiques prévues sur la commune la plus proche de la parcelle traitée.

Les paramètres pris en compte sont : le vent (au seuil de 3 sur l'échelle de Beaufort soit 19 km/h selon l'arrêté du 12/09/06 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural), l'humidité (optimale à partir de 60%), la température (comprise entre > 5°C et 25 °C) et les précipitations (peu ou pas de précipitations).

Vitesse approximative du vent au niveau de la rampe	Echelle Beaufort (à 10m de haut)	Description		Signes visibles	Pulvérisation
Moins de 2km/h	Force 0	Calme		Fumée montant à la verticale	Traitement possible (attention au traitement par temps chaud)
2 à 3.5 km/h	Force 1	Très légère brise		Fumée s'inclinant selon le direction de l'air	Traitement possible
3.5 à 6.5 km/h	Force 2	Légère brise		Bruissement des feuilles. Sensation de souffle sur le visage	Traitement possible
6.5 à 10 km/h	Force 3	Brise		Feuilles et pétioles constamment en mouvement	Conditions limites (éviter de pulvériser des herbicides en présence de cultures sensibles)
10 à 15 km/h	Force 4	Vent modéré		Petites branches en mouvement. Envol de papiers et de poussières	Traitement déconseillé

	Jeudi 06 septembre	Vendredi 07 septembre	Samedi 08 septembre
BASTIA	Rares averses, vent à 10 Km/h et T°C < 25°C le matin jusqu'à 8h. Ensuite T°C > 25°C jusqu'en fin d'après midi	Vent à 5 Km/h jusqu'à 8h et T°C < 25°C. Ensuite T°C > 25°C jusqu'en fin d'après midi	
CALVI	Vent à 10 Km/h jusqu'à 8h et T°C < 25°C. Ensuite T°C > 25°C jusqu'à 17h	Vent à 5 Km/h jusqu'à 8h et T°C < 25°C. Ensuite T°C > 25°C jusqu'en fin d'après midi	
CORTE	Vent à 10 Km/h jusqu'à 11h et T°C < 25°C. Ensuite T°C > 25°C jusqu'en fin d'après midi avec un risque d'averses	Vent à 5 Km/h forçant à 10 Km/h à partir de 8h. T°C < 25°C le matin et en fin d'après midi	Vent à 10 Km/h. T°C < 25°C le matin et en fin d'après midi
OLETTA	Vent à 10 Km/h et T°C < 25°C le matin jusqu'à 11h. Ensuite T°C > 25°C jusqu'à 17h	Vent à 10 Km/h et T°C < 25°C jusqu'en fin de matinée. Ensuite T°C > 25°C jusqu'en fin d'après midi avec un vent faiblissant à 5 Km/h	
PIETRALBA		Vent à 5 Km/h et T°C < 25°C jusqu'en fin de matinée. Ensuite T°C > 25°C jusqu'à 17h	
SAN GIULIANO		Vent à 10 Km/h et T°C < 25°C jusqu'en fin de matinée. Ensuite T°C > 25°C jusqu'en fin d'après midi avec un vent faiblissant à 5 Km/h à partir de 17h	

* Structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de Santé du Végétal de Corse - Oléiculture : AREFLEC, Fredon Corse, Civam bio Corse, CDA 2A, CDA 2B.

MOUCHE DE L'OLIVE – *BACTROCERA OLEAE*

D'après le BSV Arboriculture n°21 du 05 septembre, les conditions climatiques sont favorables à l'activité de l'insecte. Toutefois, les niveaux de capture sont faibles sur l'ensemble du réseau de surveillance de la mouche mais le prochain vol devrait bientôt débiter.

Surtout ne pas relâcher la vigilance car on entre dans des périodes à haut risque surtout dans les vergers où les captures sont importantes. Ainsi, le choix de la lutte sera décidé en fonction des populations observées dans son verger et des dégâts éventuels constatés :

En cas de captures importantes et continues dans les pièges (± 5 mouches/piège/jour)



+

De récentes traces d'activité de ponte

+

S'il n'y a pas de traitement réalisé depuis au moins 21 jours



Faire un traitement curatif même si la date optimale est dépassée : en effet, le pic du vol semblait se situer la dernière semaine d'août

+

Il y a peu ou pas de piqûres récentes

ET

Il n'y a pas de traitement réalisé depuis au moins 15 jours



Faire un traitement adulticide car le risque de ponte est élevé



Si vous avez traité récemment, attendre le début du prochain vol pour intervenir

Produits autorisés en lutte préventive et curative sur olivier contre la mouche de l'olive : voir le bulletin d'avertissement n°2 du 17/07/12 (Site du syndicat : <http://www.oliudicorsica.fr>, "L'oléiculture en pratique").

ATTENTION AUX LIMITATIONS DU NOMBRE D'UTILISATIONS POUR LES SPECIALITES COMMERCIALES

Informations spéciales sur le lessivage des insecticides par la pluie :

Selon son fabricant, le Syneïs Appât est lessivé à partir de 10 mm de pluie cumulée. Il faut 20 mm de pluie pour lessiver l'argile. Les produits curatifs (diméthoate et thiaclopride) ne sont pas lessivés sauf s'il pleut dans les quelques heures qui suivent le traitement. La tenue au lessivage des adulticides (deltaméthrine, lambda-cyhalothrine) est estimée à 20-25 mm.

PYRALE DU JASMIN – *MARGARONIA UNIONALIS*

Des dégâts causés par la chenille de la Pyrale sont actuellement observés sur les jeunes oliviers.

Généralement les dégâts causés par les chenilles sont peu ou pas importants et ne le deviennent que lorsqu'il s'agit de jeunes plantations. C'est pourquoi on ne traitera uniquement que sur les jeunes vergers âgés de 1 à 3 ans.



Périodes d'observation et nombre d'observations minimal dans le verger

Mars	Avril	Juin	Août	Septembre
1 observation/mois	2 observations/mois	1 observation/mois	1 observation/mois	2 observations/mois

En cas d'attaque et si le traitement n'a pas encore été réalisé, traiter avec les spécialités commerciales à base de **Lambda-Cyhalothrine** homologués sur mouche de l'olive aux doses suivantes :

Spécialités commerciales homologuées contre la Pyrale du Jasmin sur olivier

Spécialités commerciales	Doses/HI
Karate Xpress	0.030 Kg/HI
Pool	
Ninja	
Hallmark avec Zeon	0.015 L/HI
Agrotech-lambda-cyhalothrine 100 CS	
Karaïbe Pro	
Karate avec technologie Zeon	
Scimitar	
Zelambda	
Cazeon	